Santé publique: programme d'action communautaire 1999-2003 sur la prévention des blessures, EHLASS inclus

1997/0132(COD) - 29/10/1997 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité économique et social félicite la Commission pour ses dernières propositions en faveur de programmes d'action dans le contexte de la communication sur le cadre de l'action dans le domaine de la santé publique. Ces programmes traduisent la volonté d'une approche plus horizontale dans la politique de santé publique, qui associe la promotion de la santé à tous les aspects du cadre de vie. Le Comité est particulièrement satisfait de voir la Commission procéder à une analyse plus approfondie de la situation sanitaire de groupes d'âges (enfants, jeunes, personnes âgées) et d'environnements spécifiques (domestique, scolaire), telle que la reflète l'actuelle proposition. Le Comité formule une série d'observations spécifiques sur les points suivants : - Budget : Etant donné que les fonds ne sont fixés que jusqu'en 1999, le Comité considère qu'il importe de garantir d'emblée la continuité du programme jusqu'à l'an 2003, terme de la période d'action proposée. - Cohérence et complémentarité : Le Comité estime essentiel que soient garanties la cohérence et la complémentarité avec d'autres programmes communautaires concernés, notamment en ce qui concerne : le système EHLASS , qui pourrait arriver à expiration à la fin 1997. - Sécurité des produits : Un lien réciproque ferme doit être établi entre la prévention des blessures et la directive 92/59/CEE sur la sécurité générale des produits . A ce sujet, le Comité approuve les mesures proposées (notamment dans le domaine de la capacité de prévention des blessures) destinées à ajouter une valeur en matière de santé publique aux politiques de prévention des blessures telles que la directive susmentionnée.